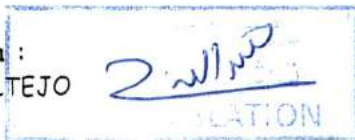


Visa :  
DGLTEJO



1018



Arrêté n° /MEN  
Fixant le calendrier des Examens de L'Enseignement Fondamental  
et Secondaire Pour l'année scolaire 2016-2017

Le Ministre de l'Education Nationale,

- Vu : la loi n° 269.69 du 01 Août 1969 portant réorganisation de l'Enseignement Secondaire.  
Vu : la loi n° 75.023 du 20 Janvier 1975 portant réorganisation de l'Enseignement Fondamental public.  
Vu : la loi n° 012.99 du 20 Avril 1999 relative à la Réforme du système éducatif National.  
Vu : le décret n° 034.2011 en date du 01 février 2011 portant réorganisation du Baccalauréat national,  
Vu : le décret n° 334.2011 en date du 18 Décembre 2011 portant modifications de certaines dispositions du décret n° 034.2011 en date du 01 février 2011 portant réorganisation du Baccalauréat national,  
Vu : le décret n° 130.2016 en date du 12 Juillet 2016 abrogeant et remplaçant certaines dispositions du décret n° 034.2011 en date du 01 février 2011 portant réorganisation du Baccalauréat national et le décret n° 334.2011 en date du 18 Décembre 2011 portant modifications de certaines dispositions du décret n° 034.2011 en date du 01 février 2011 portant réorganisation du Baccalauréat national,  
Vu : le décret n° 2007.157 en date du 06 Septembre 2007 relatif au conseil du Ministre et aux attributions du premier Ministre et aux Ministres  
Vu : le décret n° 2016.09 du 09 Février 2016 portant nomination de certains membres du Gouvernement.  
Vu : le Décret N° 2015.201 du 1er Juillet 2015 fixant les attributions du Ministre de l'Education Nationale et l'Organisation de l'administration centrale de son département.  
Vu : l'arrêté N°492 du 05 Mai 2004 portant réorganisation de l'examen de concours de fin d'études fondamentales

## Arrête

**Article premier** : Les Examens relevant du Ministère de l'Education Nationale au titre de l'année scolaire 2016-2017, sont fixés selon le calendrier suivant :

### A-

## Enseignement Fondamental

### I- Examen- concours d'entrée en I°AS et Certificat d'Etudes Fondamentales

- 1- le registre de candidature est ouvert du mardi 29 novembre 2016 à 8 heures au vendredi 10 février 2017 à 12h.
- 2- Epreuves écrites de l'Examen- concours d'entrée en I°AS: les 05 et 06 Juin 2017.
- 3- Commission de synthèse : à partir du 05 juillet 2017 à 9 heures.

### II- Compositions

#### 1- Composition du 1<sup>er</sup> trimestre :

- 1-1 : pour les classes autres que la 6<sup>ème</sup> année du 19 au 23 Décembre 2016.
- 1-2 : pour la 6<sup>ème</sup> année (1er concours blanc) les 22 et 23 Décembre 2016.

#### 2- Composition du 2<sup>ème</sup> trimestre :

- 2-1 : pour les classes autres que la 6<sup>ème</sup> année du 20 au 24 mars 2017
- 2-2 : pour la 6<sup>ème</sup> année (2<sup>ème</sup> concours blanc) du 23 et 24 mars 2017.

#### 3-Composition de passage : du 29 Mai au 02 juin 2017.

## B- Enseignement Secondaire

### I- Compositions :

#### 1- Composition du 1<sup>er</sup> trimestre :

I : pour toutes les classes (y compris les Quatrièmes et 7èmes) du 19 au 23 Décembre 2016

#### 2- Composition du 2<sup>ème</sup> trimestre :

2-1 : pour les classes autres que la 7ème et la 4ème du 20 au 24 mars 2017.

2-2 : pour les Quatrièmes (Brevet blanc) : du 22 au 24 mars 2017.

2-3 : pour les Terminales (1<sup>er</sup> BAC blanc) : du 21 au 24 mars 2017.

(2<sup>ème</sup> BAC blanc) : du 16 au 19 mai 2017.

#### 3- composition de fin d'année :

du 29 Mai au 02 juin 2017.

### II- Baccalauréat :

- le registre de candidature est ouvert du mardi 29 novembre 2016 à 8 heures au vendredi 10 février 2017 à 12h.
- Examen de la session normale : les 12 ; 13; 14 et 15 juin 2017.
- Bac Technique (TMGM) du 05 au 15 juin 2017.
- Correction de l'examen de la session normale à partir du 24 Juin 2017.
- Examen de la session complémentaire les 13 et 14 juillet 2017.
- correction de l'examen de la session complémentaire à partir du 19 Juillet 2017.

### III- Brevet d'étude du premier cycle :

- le registre de candidature est ouvert du mardi 29 novembre 2016 à 8 heures au vendredi 10 février 2017 à 12h.
- Epreuves écrites les 07, 08 et 09 juin 2017.
- Examen Brevet technique du 05 au 09 juin 2017.
- Réunion du Secrétariat, à partir du 19 juin 2017.
- Correction à partir du 26 Juin 2017.

### IV - Epreuve de L' Education physique

- Epreuve de l'éducation physique du BAC : du 17 Avril au 12 Mai 2017
- Epreuve de l'éducation physique du BEPC : du 09 au 12 Mai 2017.

Article 2 : Les Directeurs chargés des Examens et Concours, de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

24 NOV 2016

Nouakchott le / /

Isselmou Ould Sidi El Moctar Ould Lehbib

#### Ampliations :

- DEF 2
- DES 2
- DEC 2
- JO 2
- WILAYA 15

